



# COMMUNIQUÉ

## Examens professionnels TSEF2 et TSEF1 2016

Deux arrêtés du ministre de la défense en date du 20 novembre 2015 autorisent au titre de l'année 2016 l'ouverture **d'examens professionnels** pour l'accès aux grades de techniciens supérieurs d'études et de fabrications de 2<sup>ème</sup> classe et de 1<sup>ère</sup> classe du ministère de la défense (**TSEF2 et TSEF1**).

	Examen professionnel TSEF2	Examen professionnel TSEF1
Conditions à remplir	Ouvert aux TSEF3 remplissant les conditions au 31 décembre 2016 (voir conditions à l'article 25-I (1°) du <u>décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié</u> )	Ouvert aux TSEF2 remplissant les conditions au 31 décembre 2016 (voir conditions à l'article 25-II (1°) du <u>décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié</u> )
Nombre de postes offerts	Fixé par arrêté ultérieur	Fixé par arrêté ultérieur
Date limite de retrait du dossier d'inscription et de RAEP	20 janvier 2016	20 janvier 2016
Clôture des inscriptions	27 janvier 2016	27 janvier 2016
<b>Epreuve écrite d'admissibilité</b>	<b>17 mars 2016</b>	<b>15 mars 2016</b>
Centres d'examen	CMG de Lyon, de Saint-Germain-en-Laye (+ DOM et COM), de Metz, de Rennes, de Bordeaux et de Toulon	CMG de Lyon, de Saint-Germain-en-Laye (+ DOM et COM), de Metz, de Rennes, de Bordeaux et de Toulon
Epreuve orale d'admission	A Lyon, à compter du 6 juin 2016	A Lyon, à compter du 6 juin 2016

Pour tous les détails sur Légifrance :

**TSEF2** : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031626100&dateTexte=&categorieLien=id>

**TSEF1** : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031626097&dateTexte=&categorieLien=id>

Paris, le 15 décembre 2015